



Colloque : construire ensemble des indicateurs locaux pour le progrès sociétal
Rennes 30-31 Octobre 2008

Atelier A2- Participation , égalité, genre et cohésion sociale

Les indicateurs à l'épreuve du droit : quantum, quota et autres taux ...
Annie Junter, juriste, Université Rennes 2, CRESS-Lessor

Résumé :

Traditionnellement, le droit mesure son effectivité et son efficacité à l'aune du contentieux qu'il suscite. Par voie de conséquence, les indicateurs viennent se loger dans le travail du juge pour évaluer le préjudice causé à autrui ou fixer *le quantum* de la peine. La génération des droits humains fondamentaux a fait émerger de nouvelles problématiques autour de l'application des lois dans des environnements socioéconomiques très inégalitaires. Dans ce contexte est né en droit international le débat sur le recours à des *quotas* et sur la légitimité d'introduire dans des lois des indicateurs de correction. Plus récemment, le déploiement de la logique de la performance dans l'ensemble des sphères de l'activité humaine contribue à placer les indicateurs au cœur même de la production juridique. En s'appuyant sur des exemples puisés dans le droit international européen et national, la communication présentera ces trois figures juridiques derrière lesquelles se cachent les indicateurs.